

# Critères d'admissibilité aux Services d'auxiliaires de la Marche des dix sous du Canada



Les Services d'auxiliaires (SA), à la Marche des dix sous du Canada (MDSC), ont un processus d'admission et de gestion de liste d'attente définis pour l'admission à ses programmes, conformément aux réglementations des financeurs applicables dans chaque province. Ce processus exige que les équipes de gestion respectent les critères d'admissibilité sectoriels et ministériels mentionnés ci-dessous :

## ***Le candidat doit:***

- Avoir 16 ans ou plus.
- Être couvert par les services de santé provinciaux et avoir une carte d'assurance maladie valide.
- Avoir un handicap physique permanent ou une limitation fonctionnelle qui entraîne l'incapacité de réaliser de manière autonome l'un des exemples suivants de routines de soins personnels : par exemple, les routines de toilette/intestinale, l'hygiène, le lavage/bain, l'habillage, les transferts/positionnement, l'alimentation, la prise de médicaments, les soins de trachéostomie.
- Avoir besoin d'aide de la MDSC pour les soins personnels en raison de ce handicap physique/limitation fonctionnelle.
- Être capable de diriger ses propres soins, c'est-à-dire que la personne est capable de gérer, de déterminer et de communiquer quand/comment l'assistance est nécessaire.
- Avoir un lieu de service qui possède ou aura les caractéristiques physiques nécessaires pour que la MDSC fournisse ses services sans risque physique sérieux pour le personnel.
- Dans le cas où il y a un risque significatif de préjudice physique sérieux pour le personnel fournissant des services, collaborer avec la MDSC pour l'aider à identifier les mesures raisonnables que la MDSC peut prendre pour réduire le risque à un niveau qui n'est plus significatif.
- Ne pas recevoir, ou ne pas s'attendre à recevoir, de prestations d'assurance pour la fourniture de services d'accompagnement.
- Tout autre critère d'admissibilité propre au bailleur de fonds, le cas échéant (p. ex., la zone géographique, l'âge, etc.).

## **#1 Services d'accompagnement et de sensibilisation**

## #2 Logement supervisé / Aide à la vie autonome

***Le candidat doit répondre à tous les critères mentionnés dans la section #1 ET***

- Ne pas pouvoir avoir ses besoins satisfaits de manière efficace dans la communauté de manière planifiée ou non planifiée (c'est-à-dire, par le biais des services de sensibilisation de la MDSC ou d'autres ressources communautaires existantes) ; et nécessiter la disponibilité/l'accès à un personnel 24/7.
- Avoir des besoins en soutien, y compris des conditions médicales existantes qui peuvent être adéquatement pris en charge par le personnel sur place de la MDSC pendant les heures disponibles ou par les services de santé communautaires locaux ; et
- Pouvoir être laissé en toute sécurité sans surveillance dans un modèle de service partagé basé sur la communauté.

## #3 Programme de soins communautaires

***Le candidat doit répondre à tous les critères mentionnés dans les sections #1, #2, ET***

- Avoir des besoins médicaux qui peuvent être satisfaits en toute sécurité dans un modèle de service partagé basé sur la communauté.
- Sur la base des résultats de l'évaluation applicable, avoir besoin du type de soins et de services offerts dans le cadre collectif auquel l'individu a postulé.
- Avoir la capacité de résider en toute sécurité dans un environnement de vie partagé d'une manière qui ne pose pas de risque significatif pour sa sécurité et/ou celle des autres locataires.
- Avoir des besoins de soutien complexes évalués et documentés nécessitant la disponibilité de plus d'heures planifiées/de garde que celles généralement disponibles dans un PSS sur une base 24/7.
- Avoir un décideur substitut approuvé qui est actif, si nécessaire (c'est-à-dire, une procuration pour les soins personnels ou un tuteur légal) lorsque le candidat est incapable de diriger lui-même ses soins de manière sûre et cohérente.

# Critères d'admissibilité aux Services d'auxiliaires de la Marche des dix sous du Canada



## Contactez-nous



Si vous avez examiné les critères ci-dessus et que vous répondez aux critères d'admissibilité, veuillez-vous inscrire via notre site [Web](#).

Si vous avez des questions ou avez besoin d'une assistance supplémentaire, veuillez envoyer un courriel à [independence@marchofdimes.ca](mailto:independence@marchofdimes.ca) (OU)

Contactez le bureau de la Marche des dix sous du Canada le plus proche de chez vous :



**Alberta:** 587-357-4822

**Manitoba:** 431-279-0481

**Canada atlantique:** 902-401-8246

**Mississauga:** 905-607-3463 ext. 5247

**Colombie-Britannique:** 250-661-7443

**Niagara:** 1-800-263-4742

**Brockville et les régions de la vallée de l'Outaouais:** 1-888-252-9008 ext. 2

**Sarnia:** 519-963-6671 ext.5506

**Chatham:** 519-963-6671 ext.5506

**Sault Ste Marie:** 705-254-1099

**Durham:** 905-576-5603 ext. 3606

**Sudbury:** 1888-260-5269

**Elliot Lake/Northshore:** 705-848-4840

**Toronto:** 437-216-9480

**Haldimand-Norfolk:** 1-866-311-3463

**Région de York:** 1-800-567-0315

**Hamilton:** 905-527-6653

**Note :** Une version accessible de ce document peut être fournie sur demande.